

NOUS VIEILLIRONS ENSEMBLE

C'EST LA LOI



Sempé

NOUS VIEILLIRONS ENSEMBLE

C'EST LA LOI



Sempé

AVEC LE TEMPS...

... on se dit qu'il y a une logique en toute chose et, pour reprendre la jolie formule de Paul Léautaud, qu'il n'y a pas de hasard, seulement des rendez-vous. C'est en 1967 – ça ne nous rajeunit pas ! – qu'est né l'OCIRP, organisme paritaire collecteur des cotisations des entreprises et de leurs salariés, et cogéré par eux. Une union rassemblant de nombreux groupes de protection sociale autour de nouvelles garanties conçues pour protéger les salariés et leur famille face aux risques de la vie. La première de ces garanties créées par l'OCIRP concernait le veuvage, car le régime général de la Sécurité sociale prévoit peu de choses. Cette garantie veuvage est toujours d'actualité pour apporter protection et soutien aux conjoints et aux enfants.

UN RÔLE CITOYEN

Logiquement, l'intérêt initial de l'OCIRP pour le veuvage l'a conduit à devenir un expert de l'orphelinage, à découvrir et faire découvrir que les orphelins sont les grands oubliés, invisibles et inconnus dans un pays par ailleurs montré en exemple pour la qualité de sa protection sociale. S'est dessiné, alors, un nouveau visage de l'OCIRP. Rassembleur d'organismes de protection sociale, c'est son statut d'union. Expert en création et gestion de garanties sociales, qu'il s'agisse du veuvage, de l'orphelinage, du handi-

cap ou de la perte d'autonomie, c'est son métier. Mais l'OCIRP est aussi, désormais, un éveilleur de consciences. C'est là un rôle auquel il tient. Son rôle de citoyen.

Au-delà des garanties qu'il propose, l'OCIRP participe au débat national sur le handicap. Un débat qu'il fait avancer en organisant, au-delà du choc des idées, une action concrète, le Prix Acteurs Économiques & Handicap, qui a pour ambition de faire connaître et encourager les entreprises privées, établissements publics, associations, auteurs d'initiatives exemplaires en faveur des handicapés, et les aide ainsi à prendre toute leur place dans la cité. C'est également la raison pour laquelle l'OCIRP se mobilise en faveur de l'autonomie, non seulement des personnes handicapées, mais aussi des personnes qui avancent en âge, comme on dit, parce que le verbe vieillir fait peur. Et pourtant...

UNE BONNE NOUVELLE

Pourtant, apprendre que les humains vieillissent plus longtemps est une bonne nouvelle. À part quelques fadas, qui voudrait vivre moins vieux ?

Cela dit, la vie n'est pas un recueil d'idées générales. La vraie vie, celle de tous les jours, reprend vite ses droits. Un nombre croissant de salariés, jeunes et chargés de famille, entament une deuxième journée d'aidant(e), après

leur journée de travail, auprès d'un parent ou d'un proche. Un nombre croissant de vieilles personnes, de plus en plus âgées, indépendantes et têtues, veulent rester chez elles, là où, d'après les experts – souvent autoproclamés –, tous les dangers les guettent : un poêle, un tapis, une marche d'escalier, un rebord de baignoire. Et que dire, lorsqu'elles veulent partir quand elles l'ont décidé ?

Que dire, mais surtout, que faire ? Comment concilier le bonheur d'être en vie avec l'allongement de la durée de vie ? Paradoxe philosophique, problème national pour la République, dont les représentants élus se sont saisis du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

UNE LOI ATTENDUE

En termes de garanties proposées aux entreprises et aux salariés, l'OCIRP fait son métier et le fait plutôt bien, aux dires des intéressés. Mais aujourd'hui, dans ce débat national – vital, pourrait-on dire –, c'est de la vocation sociale de l'OCIRP, qu'il s'agit.

De sa longue pratique démocratique de la vie paritaire, des nombreux débats qu'il a organisés, de ceux auxquels il a participé, de son rôle pionnier en matière de protection sociale, l'OCIRP a retiré une réputation d'expert, ou tout au moins



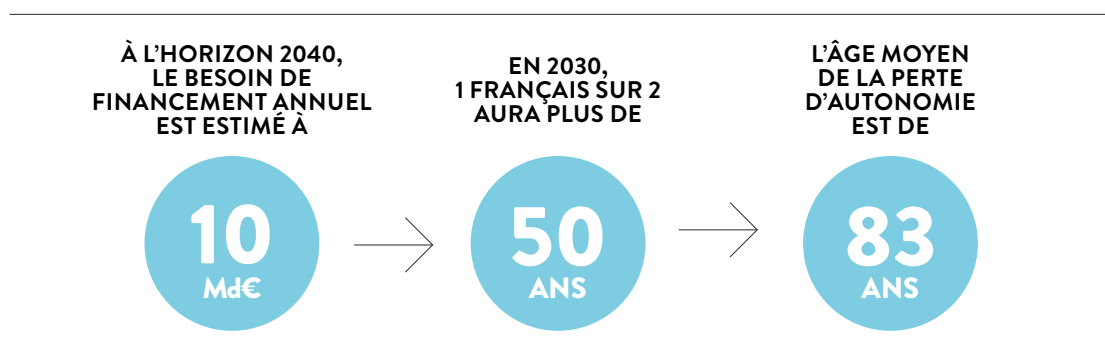
de celle d'une personne morale qui sait de quoi elle parle. Cette expertise, si expertise il y a, est faite d'échanges. C'est là son moindre défaut. Aujourd'hui, elle est au service de la loi.

Cette loi attendue, l'OCIRP y a beaucoup travaillé, finalement, par ces échanges tous azimuts. Il en résulte un bouquet de propositions pour enrichir le projet présenté au Parlement et préparer l'avenir. À charge, pour les parlementaires qui le souhaitent, d'en faire des amendements. Ces propositions, nous les avons réunies dans ce petit livre blanc, classées par thèmes, bref, rendues présentables.

Ah si, nous allions oublier (mais c'est l'âge !) : partant du principe que le rire est le propre de l'homme et que le propre de l'homme a besoin de ce décapant qu'est l'humour, l'OCIRP a choisi un ton particulier pour vous présenter nos propositions. Nous avons rencontré cet allié prodigieux qu'est Sempé, un autonome s'il en est, depuis qu'il est tout petit, qui rit de tout et qu'un rien amuse, et qui nous fait la grâce de penser que vieillir n'est pas triste. Ça tombe bien, c'est ce qui nous attend.

POUR QUE VIEILLIR RESTE UN SPORT DE MASSE

LES CONTRATS D'ASSURANCE PERTE D'AUTONOMIE



Qui a vécu l'âge des révolutions reste perplexe devant la révolution de l'âge. Car c'est bien d'une révolution, qu'il s'agit. La transition démographique dessine un nouveau type de société, où la place des seniors devient prépondérante. Une économie leur est dédiée. Le vocabulaire même a du mal à suivre, qui multiplie litotes et euphémismes pour désigner ce défi générationnel, comme si notre civilisation ne se résignait pas à vieillir.

Il faudra pourtant s'y faire.

Vieillir n'est pas une maladie, vivre longtemps est même un signe de bonne santé. Et la protection sociale est un droit à tous les âges de la vie. Que pouvons-nous faire si celui-ci dépasse de plus en plus les espérances

les plus optimistes ? C'est là la révolution culturelle à laquelle sont conviés assureurs et groupes de protection sociale. Aux questions de financement (Qui va payer ? Les personnes âgées sont-elles solvables ? Et elles coûtent cher, en plus...), il existe des réponses. Des réponses contractuelles : les contrats collectifs et les contrats individuels, les contrats protecteurs ou labellisés. Des réponses solidaires : la mutualisation du risque, la protection conjointe des aidant(e)s et des aidés. Des réponses citoyennes et réalistes : un système de financement associant la solidarité nationale et la protection sociale complémentaire. Et bien d'autres encore.

L'essentiel étant de bien comprendre les données du problème : l'autonomie a un coût qui nous concerne tous.



- Ils vont attaquer furieusement d'entrée de jeu. Nous, on reste solidaires en pensée et on joue notre jeu. On met calmement le couvert, on réchauffe calmement le ragout. Surtout, on ne répond à aucune provocation du genre « C'est à cette heure-ci que tu rentres ?! », « Tu sais quelle heure il est ? ».
On joue très serré en défense : du sang-froid avant tout. Le repas terminé, on regagne le salon et on reprend calmement notre d'Ormesson ou notre Nothomb.



- Toujours fâché ?

LE VRAI GÉNIE, C'EST DE DURER

L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION
(D'APRÈS GÛETHE)

17

**CENTRES DE PRÉVENTION
« BIEN VIEILLIR » AGIRC-ARRCO
EXISTENT EN FRANCE**

87%

**DES PARTICULIERS APPROUVENT
L'ACCENT MIS SUR LA PRÉVENTION
PAR LE PROJET DE LOI SUR L'ADAPTATION
DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT**

Durer a ses exigences, notamment celle de devoir reconsidérer les proverbes les mieux ancrés dans la mémoire collective de nos sociétés. Comme, par exemple, celui-ci : prévenir vaut mieux que guérir.

Guérir de quoi ? Vieillir n'est pas une maladie, et l'avenir que nous nous souhaitons tous est l'espérance d'une longue vie en bonne santé.

Dire, en revanche, qu'informer, c'est prévenir, nous semble plus en phase avec les problématiques actuelles. À ce titre, la création par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (CNSA) d'un portail national d'information accessible à tous sur le bien vieillir et ses exigences est une avancée décisive pour accompagner l'avancée en âge.

Mais informer n'est qu'un début. Tant de questions restent en suspens : comment lutter contre les inégalités sociales et territoriales ? Contre l'isolement ? Comment modifier les comportements face au vieillissement ? Comment organiser la prévention tout au long de la vie ? L'accompagnement ? La prévention pour les aidant(e)s ? L'éducation à la santé ? Comment détecter et prévenir les fragilités ? Comment simplifier l'accès à tout ce qui facilite le parcours de vie ?

La créativité des réponses – publiques et privées – la solidarité encourageante qu'elles révèlent nous aident à nous faire une idée neuve de la modernité. Goethe avait raison : il y a du génie, dans la durée.

... ET PAN, DANS L'AIDANT !

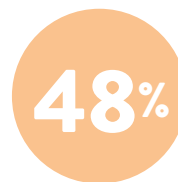
IL EST TEMPS D'AIDER LES AIDANT(E)S
(COMME CE TITRE LE SUGGÈRE)



**DES PERSONNES AIDANT UN PROCHE
EN PERTE D'AUTONOMIE AVANCÉE
SE DISENT DÉPRESSIVES**



**DES AIDANT(E)S
SONT LES
CONJOINTS**



**DES PROCHES AIDANT(E)S
FINISSENT PAR ÊTRE ATTEINTS
D'UNE MALADIE CHRONIQUE**

Aider n'est pas une sinécure : d'épuisement en dépression, l'aidant(e) est la première victime du vieillissement de la population, à tel point que l'on peut constater une surmortalité de « l'espèce » : un comble, lorsqu'on parle d'allongement de la durée de vie !

Il faut dire que l'aidant(e) est aussi indispensable que sa définition est vague. Qui est-il ? Qui est-elle ? Un(e) parent(e) ? Un(e) proche ? Un(e) actif(ve) ? Un(e) retraité(e) ? Un(e) bénévole ? Un(e) professionnel(le) ?

Que veut l'aidant(e), à part aider ? Le droit au répit. Le droit de souffler. Qu'on l'écoute, lui aussi. Qu'on lui parle, à lui aussi. Qu'on le forme

à ce nouveau métier, trop souvent vécu comme un sacerdoce. Qu'on le reconnaisse, lorsqu'il est bénévole. Que son entreprise prenne son activité en compte. Que les professionnels des services d'aide à domicile regroupent leurs activités. Que la solidarité dont ils sont les hérauts rejaille un peu sur leur dévouement quotidien, pourquoi pas sous la forme d'un vrai statut.

En somme, puisque le vieillissement est un fait de société, l'aidant(e), c'est – ce devrait être – la société. C'est-à-dire nous tous, à moins d'être des êtres asociaux. Ce que nous ne sommes pas.



- Voulez-vous devenir mon coach ?



*- Je vous suis redevable de tellement de choses, Norbert,
qu'il me semble opportun que maintenant, nous nous fâchions.*

DES SIGLES ET DES LETTRES

LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE

91%

**DES CONSEILS GÉNÉRAUX
DISPOSENT D'UNE
« DIRECTION DE L'AUTONOMIE »**

85,6%

**DES PARTICULIERS RECONNAISSENT
IGNORER LES MODALITÉS
DE FINANCEMENT PUBLIC
DANS LE DOMAINE DE L'AUTONOMIE**

Posez la question dans la rue : qui sait que l'aide aux personnes âgées dépend des conseils généraux ? Peu de citoyens. Qui sait ce que contient le projet de réforme territoriale à ce sujet ? Peu de citoyens.

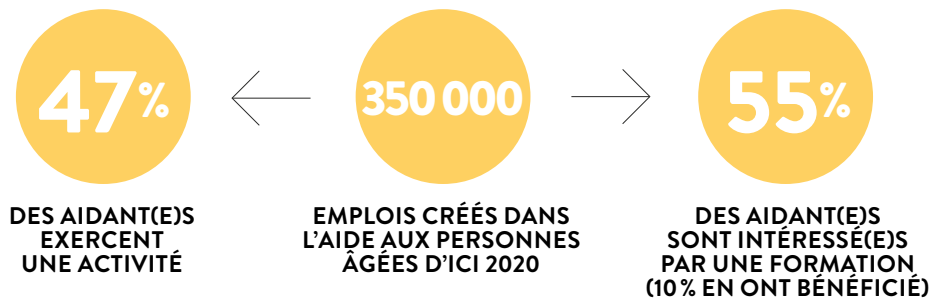
Pourtant, nous sommes tous concernés, c'est peu de le dire. L'État, les assemblées élues, les professionnels de santé, les acteurs médico-sociaux, les acteurs de l'action sociale, les associations jouent un rôle majeur – et transversal – dans la lutte pour le bien vieillir, au nom de l'égalité sociale et territoriale. Ce rôle indispensable, bénéfique, puissamment démocratique s'accompagne, comme souvent dans notre pays, d'une volée de sigles et de dénominations absconses qui font la joie des technocrates : CNSA,

ARS, CCAS, MDA, CDCA en sont quelques fleurons. Et aussi quelques titres pompeux qui laissent à penser que la vie – y compris sous sa forme publique – est une pièce de théâtre : en témoigne le Haut conseil de la famille et des âges de la vie.

Ne nous y trompons pas, cependant : si se moquer de soi-même est bon pour la santé – et donc pour l'allongement de la durée de vie ! –, le sourire ne doit pas masquer l'extraordinaire réseau de veille et de compétences qui irrigue le territoire national. Reste à toujours mieux coordonner les équipes, intégrer les acteurs, nouer de nouveaux partenariats, partager les données, décloisonner, fédérer et faire vivre. Suggestions bienvenues.

FAIRE DU NEUF AVEC DU VIEUX

NOUVELLES FORMATIONS ET NOUVEAUX MÉTIERS



Vivre vieux et en bonne santé fait appel à une culture issue de l'antiquité – grecque, chinoise et arabe confondues.

Ce n'est pas hier, mais avant-hier, que des chercheurs et des médecins ont constaté que certains organes se comportaient comme s'ils devaient être immortels. Ce qui a convaincu cette vieille science du paradoxe humain qu'est la médecine de créer une nouvelle discipline : la gérontologie.

Preuve irréfutable que l'on peut faire du neuf avec du vieux. Parmi ces nouveaux métiers, tous ne sont pas normés, encadrés, sécurisés comme l'exercice de la médecine. Les métiers administratifs, logistiques et techniques, les parcours professionnels qui conduisent aux métiers du

social souffrent d'une précarité certaine ne permettant pas l'épanouissement de celles et ceux qui les pratiquent. Et même dans le domaine des soins : infirmiers, kinésithérapeutes, et autres auraient beaucoup à dire sur les conditions de leur travail et son avenir.

Il est temps de réfléchir à l'évolution des métiers, de se pencher sur la formation, initiale et continue, les nouvelles filières diplômantes. À mettre en perspective avec les besoins actuels et futurs. Ce qui revient à se livrer à un véritable exercice de salubrité. Morale et publique.



Sempé



Sempé

JE MEURS SI JE VEUX

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'ÂGE

ENTRE 2005 ET 2012



3000

RÉCLAMATIONS DÉPOSÉES
AUPRÈS DE LA HALDE
PUIS DU DÉFENSEUR DES DROITS

L'ÂGE EST LA



3^e

SOURCE DE DISCRIMINATION
APRÈS L'ORIGINE
ET LE HANDICAP

Dans le règne animal, l'espèce humaine se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'elle cultive le respect de l'âge. En théorie. La mamie gâteau à qui l'on dit merci, le vieux sage qui donne la météo, le Père Noël, l'ancien combattant font partie de la mémoire collective. En principe.

Dans la réalité, la place des personnes âgées dans la société n'est pas celle que réclame le plus élémentaire respect. À cela, plusieurs explications. La première est d'ordre idéologique, c'est le jeunisme. Cette panique devant le temps qui passe décrète que tout ce qui est vieux est bon à jeter. Au nom du jeunisme, les baby-boomers sont accusés de tous les maux : de vivre de leur retraite, d'avoir détruit la planète, d'avoir été des jouisseurs irresponsables. En gros.

La deuxième explication à ce manque de respect est le corollaire du jeunisme. C'est l'individualisme galopant. Solidarité ? Mémoire ? Connais pas !

Il y a vingt-deux millions de seniors en France, qui ne sont pas disposés à mourir pour faire plaisir à des philosophes de comptoir. D'où il ressort qu'une nouvelle politique de l'âge est moins une question de moyens qu'un combat de valeurs. Lutter contre les discriminations liées à l'âge et/ou au handicap, c'est une question de dignité. L'accès aux services pour tous, quel que soit son âge, le droit à la bien-traitance, à un revenu minimum, le rôle des personnes âgées dans la vie sociale sont autant de manifestations de respect. Ce n'est pas anodin : une société qui prend à cœur le vieillissement de ses membres est une société qui se respecte.

L'ARGENT N'A PAS D'ÂGE

LA SILVER ÉCONOMIE VOUS EXPLIQUE POURQUOI

LA SILVER ÉCONOMIE
POURRAIT CRÉER

300 000

EMPLOIS D'ICI 2020

ET REPRÉSENTER

2,4%

DU PIB EN 2040

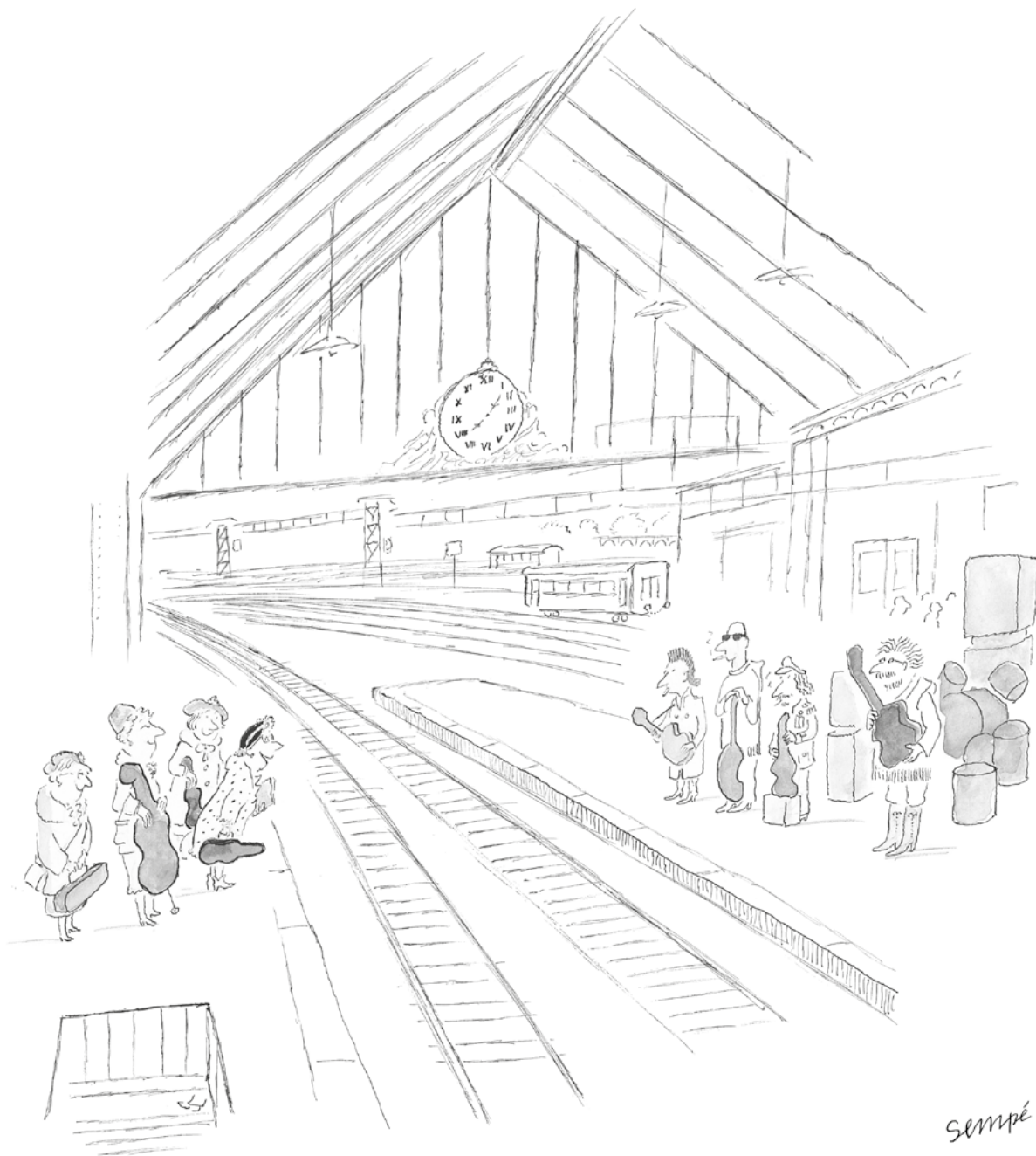
Faire de l'argent sur le dos des personnes âgées, ce serait mal. Mais faire de l'argent en leur rendant service, c'est bien. C'est ça, la Silver Économie. C'est bien. C'est même une chance que possède notre pays, à la population vieillissante : c'est ce que l'on appelle un marché.

Et qu'est-ce qu'elle vend, la Silver Économie ? De tout, pourvu que cela rende service, aide au bien-être, accroisse le confort et la sécurité des personnes âgées. Cela va des services à la personne aux services aux aidant(e)s, des objets connectés à la robotique, de la téléassistance à la télémédecine. C'est surtout un fabuleux terrain d'innovations : un « Marcel » connecté à votre dossier médical et qui prend votre tension sans qu'on le lui demande ? Ne riez pas, ça arrive ! Certes, au-delà d'avancées spectaculaires, la Silver Économie va devoir s'organiser pour durer : financement, labellisation, partenariats, création de pôles d'excellence, gérontopôles.

Mais le courant est porteur, en termes de création d'entreprises et d'emplois. C'est le privilège de l'âge, et il est loin d'être négligeable.

Certes, parler d'argent plutôt que de cheveux blancs gadgétise un peu le propos de la Silver Économie. Mais, gadget ou pas, les faits sont là, et ils sont têtus : la gérontechnologie invente des trucs et des machins, c'est-à-dire des objets connectés, qui feront la joie et le confort quotidien de nos petits-enfants, un peu comme une application militaire nommée Internet a connu le développement que l'on sait. Et les limites déontologiques que l'on connaît. Quid, demain, du secret médical dans un univers de télémédecine ? Quid du stockage des données médicales de chaque individu et de leur usage ?

L'ère du numérique est aussi l'ère de nouvelles questions. Mais un progrès qui ne poserait pas de questions, est-ce vraiment un progrès ?



- Nous aussi, nous allons donner un concert : Schubert, Bartók, Olivier Messiaen, Alban Berg. Et vous ?



- Tout le monde est là sauf vous, Henri-René.
Pourriez-vous faire tintinnabuler quelques pampilles pour nous rassurer ?

VOTRE MAISON PREND UN COUP DE VIEUX

INNOVATIONS EN VUE
DU MAINTIEN (OU PAS) À DOMICILE



Il faut être clair : pour une majorité de concitoyens, pour vous, pour nous, bien vieillir, c'est vieillir chez soi. Dans une maison ou un appartement qui vieillit à l'unisson. Surtout, ne changez rien ! Voire...

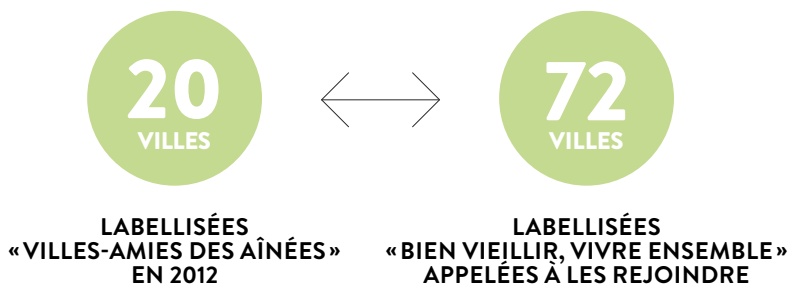
En contradiction flagrante avec les lois sur la résistance des matériaux – et donc leur usure –, il est prouvé qu'une maison vieillit plus vite que son occupant vieillissant. Nombre d'équipements et d'objets de décor deviennent dangereux pour celle ou celui qui devient moins agile. Cuisines et salles de bains sont les premiers lieux qui viennent à l'esprit lorsque l'on veut démontrer ce théorème, mais il existe toute une foule d'objets familiers qui se transforment, d'un jour à l'autre, en agresseurs silencieux et sournois. Les aides à domicile, le personnel soignant peuvent les signaler. Leurs remarques, toutefois, ne remplacent pas le diagnostic d'un

ergothérapeute spécialisé dans l'adaptation des logements et leur sécurité.

Les solutions sont multiples : chemins lumineux, monte-escaliers, salle de bains sécurisée, cuisine ergonomique sont les réponses techniques les plus connues. Moins connues sont les ressources de la domotique, des objets connectés, des appareils déclenchables à distance, de la gestion des données. Plus complexes sont les réponses lorsqu'il s'agit d'envisager l'hospitalisation à domicile, définir un parcours de soins gériatriques qui ne devienne pas un chemin de croix. Ni pour soi, ni pour les aidant(e)s. Jusqu'au moment où l'on se rend compte que, pour bien vieillir, rester chez soi n'est pas une fin en soi. Dans cette perspective, une pluralité de solutions d'habitat doit être disponible, intégrant les résidences intermédiaires et des formules de logement temporaire.

EST-CE QUE MA VILLE M'AIME ?

LOGEMENT, HABITAT,
QUARTIERS, VILLES, TRANSPORTS



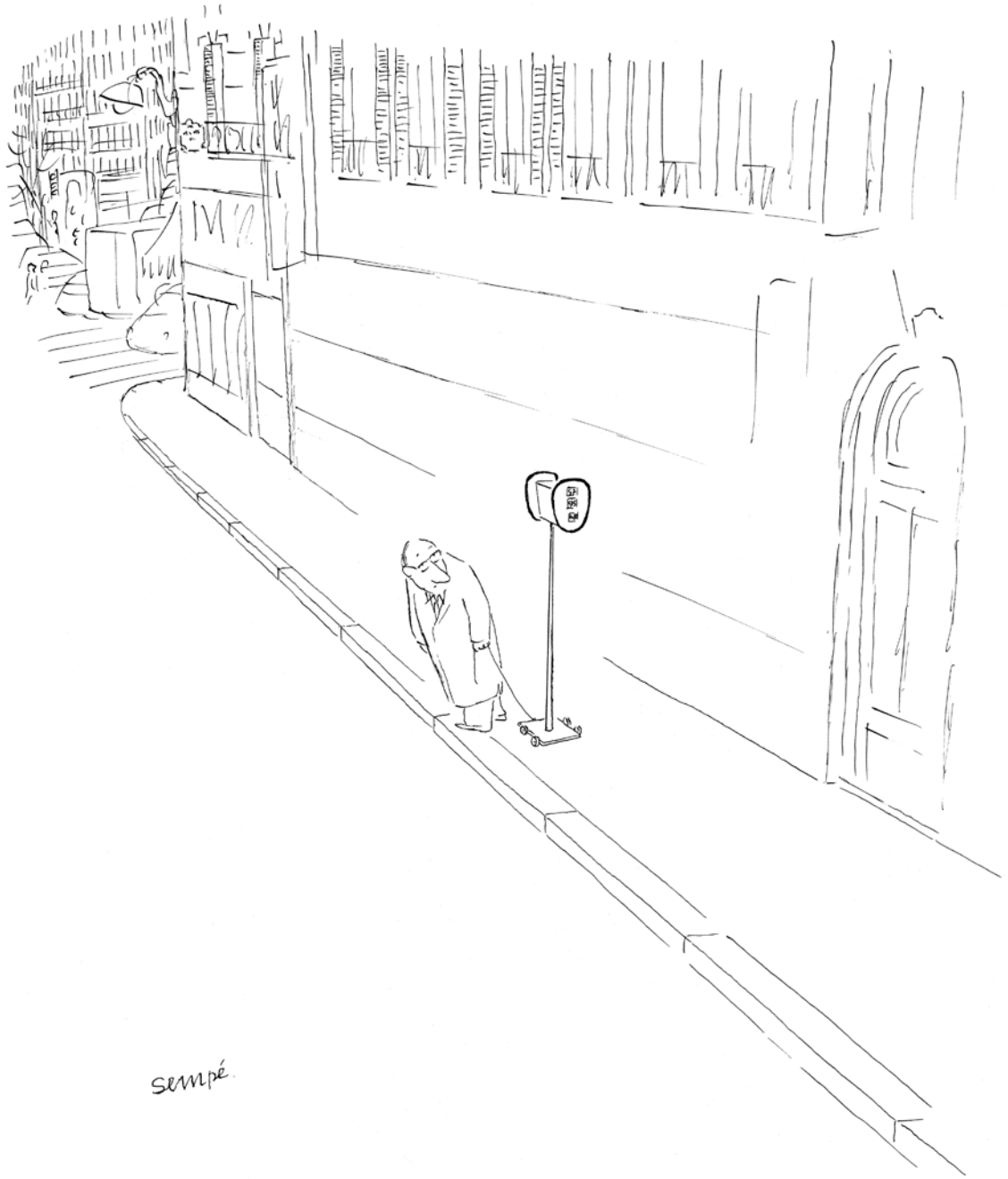
Les villes étant un concentré d'humanité, et souvent d'inhumanité, il était inévitable qu'elles concentrent également les personnes âgées. C'est là qu'elles sont les plus visibles. C'est là qu'elles entendent (bien) vieillir. C'est là que l'on peut voir à l'œil nu si la ville est faite pour eux.

Depuis quelque temps fleurissent des labels « Villes-amies des aînées » ou encore « Bien vieillir, vivre ensemble ». Ce sont des labels réconfortants, encore que le nombre modeste des villes élues doive nous faire réfléchir sur le chemin qui reste à parcourir.

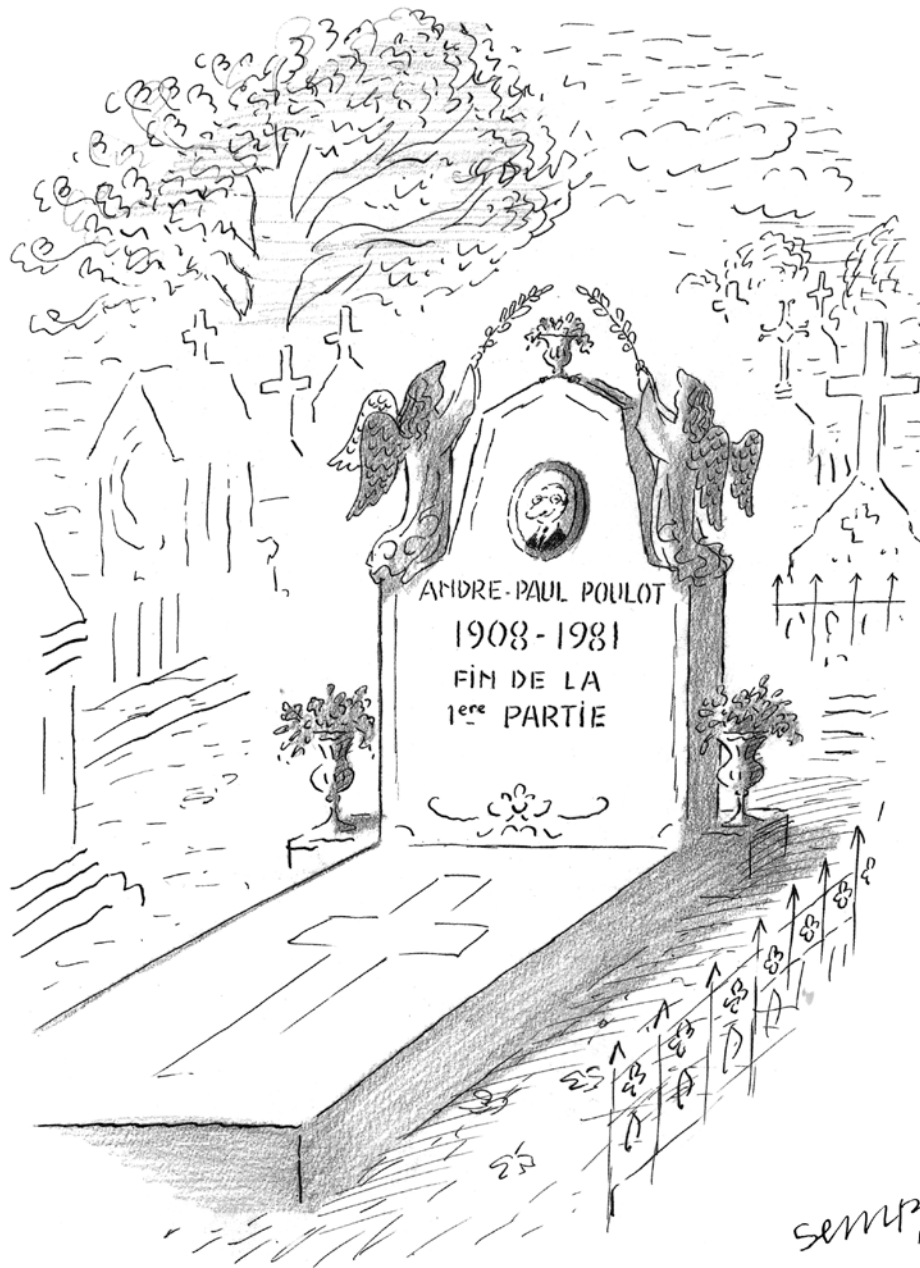
Qui décide d'aimer ou non les personnes âgées ? La réponse facile est : Monsieur le Maire ! Oui, bien sûr, les politiques locales sont en première

ligne. Pour les compliments comme pour les critiques. Encore faut-il que les politiques publiques aillent dans le même sens, au niveau départemental, régional, national. Encore faut-il pouvoir nouer des partenariats propres à booster la création d'équipements collectifs, de moyens de transport, en un mot, d'accessibilité.

La construction ou la réfection de logements adaptés et l'urbanisme apportent des réponses concrètes à la question globale du maintien à domicile. La transversalité est nécessaire entre les politiques, le tissu associatif, les services techniques de la ville et du conseil général lorsqu'il s'agit d'évaluer les besoins. Car la première vertu visible d'une ville, c'est sa capacité à écouter ses aînés.



Sempé



sempé
1981

PLUS VIEUX QUE ÇA, TU MEURS

ASSISTER ET ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE

13 000

**PERSONNES ÂGÉES
MEURENT CHAQUE ANNÉE
AUX URGENCES**

1/3

**DES SUICIDES CONCERNENT
UNE PERSONNE ÂGÉE
(SOIT 3 000/AN)**

3/4

**DES PERSONNES ÂGÉES
FINISSANT LEUR VIE EN EHPAD
N'AVAIENT PAS CHOISI D'Y VIVRE**

Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir, dit le proverbe. Que devient l'espoir, lorsque tout finit ? Laissons la métaphysique aux métaphysiciens et concentrons-nous sur l'espoir d'une vie meilleure de bout en bout. L'espoir, pour certains, c'est de pouvoir décider de sa propre fin. Certes. Mais l'actualité sans cesse renouvelée nous renvoie cette réponse sous forme de question-boomerang : que se passe-t-il alors, lorsqu'on n'est plus en mesure de décider ?

Regardons mieux, de plus près, plus haut, ces chiffres affichés en guise d'épithaphe. La fin de vie, pour beaucoup de personnes âgées, c'est l'hôpital, et souvent les urgences, ou la maison de retraite, loin de tout. On meurt seul, tout le monde le sait. Quant au chiffre élevé de suicides, témoigne-t-il véritablement d'un choix ? Ou de l'expression d'un désespoir ?

Mieux vivre jusqu'à la fin de sa vie. C'est un espoir à la portée de notre société, une demande de dignité humaine qui fait actuellement l'objet d'une proposition de loi. Mais qui ne se concrétisera pas par décret. L'enjeu, c'est de créer toujours plus de passerelles entre l'univers médical et de soins, le monde associatif, tous les acteurs de cette chaîne humaine pour qui la vie est plus forte que la mort et la lutte contre la souffrance, un impératif moral. Généraliser les soins palliatifs, l'assistance psychologique, juridique, l'accompagnement, les comités éthiques n'est pas seulement une question de moyens – même si ce programme en réclame.

C'est affaire de volonté, pugnace et têtue. Têtue comme la vie.

BIEN VIEILLIR ENSEMBLE

NOS PROPOSITIONS

LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTONOMIE

*Favoriser la protection sociale
pour préserver son autonomie.*

1 • Engager dès 2015 la concertation sur l'assurance autonomie annoncée par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (article 2, annexe) entre les pouvoirs publics, les professionnels de la protection sociale (assureurs, mutualité, institutions de prévoyance), en y associant les associations de consommateurs, pour favoriser une offre de protection sociale complémentaire lisible et sûre.

2 • Réfléchir à une labellisation des contrats d'assurance autonomie, en prenant en compte les éléments suivants :

- souplesse laissée aux professionnels dans l'élaboration de leurs offres ;
- obligations d'information, de conseil, de transparence sur l'évolution des cotisations et du niveau de rente souscrit, pour une meilleure lisibilité et une meilleure protection du consommateur ;
- sélection : questionnaire médical et acceptation simplifiés ;
- harmonisation avec la grille de l'APA (grille commune d'évaluation – référentiel national d'évaluation multidimensionnelle, opposable à tous les financeurs) ;
- montant des rentes (minimum) et des cotisations ;
- modalités de revalorisation ;
- dispositions sur les délais de franchise et de carence ;
- possibilités de portabilité (après le départ à la retraite) ;
- intégration de services : case manager, Silver Économie (droit de tirage et formation des âgés et des aidant(e)s sur les objets connectés), prévention.

3 • Encourager la souscription des contrats d'assurance autonomie grâce à des incitations fiscales dans le cadre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale : maintien de l'exonération de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) ; déductibilité des cotisations ; non-fiscalisation des prestations.

4 • Favoriser, dans le cadre du dialogue social, l'intégration de la garantie autonomie dans la protection sociale des entreprises et des collectivités territoriales.

5 • Mettre en place, par la concertation entre professionnels de la protection sociale, une solution pour prévenir la déshérence des contrats d'assurance autonomie et renforcer l'information des assurés sur leurs droits (tenue d'un livret par les gestionnaires, tiers de confiance à prévenir).

INFORMATION ET PRÉVENTION

*Contribuer au renforcement
de l'information et de la prévention
de la perte d'autonomie.*

6 • Associer en amont toutes les parties prenantes (notamment les professionnels, les associations, les acteurs de la protection sociale, les représentants des consommateurs...) aux initiatives publiques en faveur de l'information des citoyens sur la perte d'autonomie : portail Internet de la CNSA, plan d'action national et interministériel pour l'information et l'éducation à l'avancée en âge.

7 • Créer une journée nationale d'information et de sensibilisation pour l'autonomie et le mieux vieillir en favorisant l'implication des acteurs économiques.

8 • Créer un Observatoire de l'accueil en établissement référençant les différents types d'hébergement, leurs caractéristiques, les coûts dans chaque département, les prestations proposées, pour renforcer l'information des aînés et de leur famille et aider leur prise de décision.

9 • Consacrer un rendez-vous annuel entre pouvoirs publics, partenaires sociaux, société civile et aidant(e)s au thème de la perte d'autonomie, en remplacement des conférences sociales.

10 • Encourager et développer les partenariats entre les fédérations sportives et les acteurs de la protection sociale pour développer l'activité physique dès 50 ans et la pratique du sport adapté.

11 • Renforcer l'information sur la perte d'autonomie, grâce à des supports dédiés (portails Internet sur les aides, kits d'information, messages sur les fiches de paie ou les relevés

de remboursement ; livret prévention autonomie remis à chaque retraité) et à des campagnes collectives de communication en direction du grand public (numéro vert autonomie, prévention, lutte contre l'isolement, prévention de la dépression, du suicide, de la surmédication, activité physique, nutrition, changement de regard sur l'avancée en âge...).

12 • Développer les actions de prévention dans le cadre de l'action sociale et des contrats d'assurance contre la perte d'autonomie : bilan de santé annuel ou rendez-vous d'information systématique et gratuit pour les populations les plus vulnérables, au moment du départ à la retraite, de l'entrée dans la situation d'aidant(e), de l'accès à certaines prestations sociales.

13 • Accorder une véritable reconnaissance aux centres de prévention Agirc-Arrco comme acteurs menant des actions non thérapeutiques et favoriser leur coordination avec d'autres acteurs locaux.

14 • Établir une coopération entre les pouvoirs publics et les acteurs de la protection sociale pour l'échange d'informations et de données, dans le respect des libertés, de la vie privée et du secret médical. Ces travaux pourraient être menés par une commission ad hoc regroupant la CNSA, la CNIL et les organismes assureurs.

15 • Réfléchir aux moyens de mieux informer les personnes sans emploi ou non salariées (travailleurs à domicile, indépendants, aidant(e)s et autoentrepreneurs).

LES AIDANT(E)S

Renforcer l'aide et la reconnaissance des aidant(e)s.

- 16 • Faire bénéficier les aidant(e)s de personnes âgées d'aménagements d'horaires de travail.**
- 17 • Élargir au profit des aidant(e)s les dispositifs relatifs au maintien des droits à la retraite.**
- 18 • Envisager d'aligner le statut des aidant(e)s de personnes âgées en perte d'autonomie sur celui des aidant(e)s intervenant auprès de personnes en situation de handicap.**
- 19 • Alternativement à la proposition précédente, réfléchir à la création d'un statut spécifique de l'aidant(e) de la personne âgée en perte d'autonomie : rémunération ou compensation financière, congés spécifiques et rémunérés, compte épargne-temps, formation, validation des acquis de l'expérience (VAE), conservation des droits sociaux...**
- 20 • Renforcer l'accompagnement des aidant(e)s dans les garanties, l'action sociale et les services proposés par les acteurs de la protection sociale : assistance, coordination, ateliers d'information et de prévention, bilans de santé annuels, groupes de parole, soutien psychologique, abondement des heures de répit, abondement des heures de RTT offertes entre salariés, formation aux objets connectés.**
- 21 • Proposer des contrats d'assurance destinés aux aidant(e)s et des contrats autonomie assurant une double protection, en tant qu'aidant(e) et en tant qu'aidé.**
- 22 • Développer la prévention et le suivi médical des aidant(e)s : proposer un bilan de santé annuel gratuit pour les aidant(e)s.**
- 23 • Participer à une campagne d'information des aidant(e)s sur leurs droits.**
- 24 • Renforcer les partenariats entre les acteurs de la protection sociale et la Journée Nationale des Aidants du 6 octobre.**
- 25 • Étudier les moyens juridiques susceptibles de permettre aux aidants familiaux (conjoint, partenaire de PACS, concubin) d'être rémunérés en dépit des dispositions actuelles de l'article 212 du code civil sur le devoir d'assistance et de secours entre époux.**

Réfléchir à un statut de l'aidant(e).

- 26 • Ouvrir le bénéfice du crédit d'impôt famille aux entreprises mettant en place des aides destinées aux salariés aidant(e)s.**
- 27 • Proposer aux aidant(e)s des formules de VAE et des formations spécifiques (centrées sur le renforcement des compétences) inscrites dans les plans de formation.**
- 28 • Inscrire la question des aidant(e)s au programme des futurs « rendez-vous » thématiques qui remplaceront, désormais, les conférences sociales.**
- 29 • Créer un numéro vert « SOS aidant » relayé par une campagne d'affichage dans les services sociaux, services publics, sur les feuilles de remboursement de la Sécurité sociale.**
- 30 • Encourager la création de lieux de rencontre entre aidant(e)s (type « Maison des Aidants »), de référents « aidant(e)s » dans les CCAS, de forums d'échange en ligne.**
- 31 • Renforcer la formation initiale et continue des professionnels de santé et des professionnels médico-sociaux à la détection, l'information et l'accompagnement des aidant(e)s.**

LA GOUVERNANCE

Assurer une représentation équitable dans la gouvernance pour un partenariat durable.

32 • Assurer la représentation des institutions de prévoyance, de la mutualité et des assureurs au sein du Haut conseil de la famille et des âges de la vie.

33 • Assurer la représentation des institutions de prévoyance, de la mutualité et des assureurs au sein du conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

34 • Assurer la représentation des institutions de prévoyance, de la mutualité et des assureurs au sein de la Conférence des financeurs.

35 • Assurer la représentation des institutions de prévoyance, de la mutualité et des assureurs au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

36 • Participer à une campagne d'information sur les Maisons départementales de l'autonomie (MDA).

37 • Créer une commission nationale de la perte d'autonomie associant les institutions publiques et les acteurs de la protection sociale.

38 • Renforcer la représentation des aidant(e)s dans la gouvernance de la perte d'autonomie.

LA FORMATION, LES NOUVEAUX MÉTIERS

Préparer aux nouveaux métiers de l'autonomie.

39 • Créer un service civique intergénérationnel pour les 16-25 ans.

40 • Soutenir et développer les formations centrées sur la Silver Économie dans l'enseignement professionnel et supérieur.

41 • Faciliter la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les personnels impliqués dans l'action sociale et le soutien à domicile.

42 • Promouvoir le métier de coordinateur sanitaire et social (case manager).

43 • Former aux réponses technologiques de la Silver Économie (objets connectés) les professionnels du soutien à domicile et les aidant(e)s.

44 • Revaloriser les professions liées au soutien à domicile.

LA POLITIQUE DE L'ÂGE

Agir pour les droits, contre les discriminations.

45 • Instaurer un suivi annuel des discriminations liées à l'âge et au handicap sur la base des saisines et recommandations du Défenseur des Droits.

46 • Lutter contre les barrières d'âge et développer une approche commune de la perte d'autonomie, conformément à l'orientation posée par la loi du 11 février 2005.

47 • Traiter la question du vieillissement des personnes en situation de handicap.

LA SILVER ÉCONOMIE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Soutenir et accompagner les usages.

48 • Dans les contrats d'assurance autonomie, instaurer un droit de tirage sur les objets connectés, assorti d'un accompagnement adapté et d'une expertise pour les assurés sur les objets connectés, la domotique, la télésurveillance, téléassistance, télémedecine...

49 • Intégrer les objets connectés dans la protection sociale : mener des actions d'information du grand public, prévoir, dans les contrats d'assurance autonomie, la formation des aidant(e)s et des aidés, une véritable labellisation, le traitement éthique des données recueillies par les objets connectés.

50 • Réfléchir à un véritable label «Silver Économie» technique (prenant en compte la qualité technique et ergonomique), concerté (élaboré en lien avec les usagers : les âgés, leur famille, les aidant(e)s et les professionnels du soutien à domicile) et éthique (respect de la dignité, du consentement, traitement des données).

LOGEMENT, HABITAT, QUARTIERS, VILLES, TRANSPORTS

Soutenir l'adaptation des territoires.

56 • Soutenir des actions en faveur de l'accessibilité de la ville et des équipements aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

57 • Étudier les modalités d'un partenariat durable entre les acteurs de la protection sociale complémentaire et le réseau des villes-amies des aînés.

58 • Développer les partenariats entre les acteurs de la protection sociale et les gérontopôles, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales pour soutenir des initiatives ancrées dans les territoires (« Voirie pour tous », « Quartiers amis des aînés », adaptation des équipements publics, des centres commerciaux...).

LES LIEUX DE VIE

Répondre à l'aspiration des Français au maintien à domicile.

51 • Favoriser les hébergements temporaires pour personnes âgées, handicapées ou malades associant un séjour de vacances pour l'aidant(e).

52 • Accompagner le soutien à domicile dans le cadre des garanties et de l'action sociale, au plus près des assurés : diagnostics de l'habitat et de la mobilité avec recours à des ergothérapeutes, adaptation du logement, aides techniques en abondant les aides publiques.

53 • Faire connaître le crédit d'impôt pour l'adaptation des logements créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

54 • Promouvoir la diversité des solutions d'habitat, notamment les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de retraite (résidences autonomie).

55 • Étudier les modalités d'une incitation fiscale à la vie à domicile des personnes dépendantes.

LA FIN DE VIE

Prendre en compte la fin de vie.

59 • Améliorer le congé de solidarité familiale, qui permet d'accompagner un proche en fin de vie à domicile.

60 • Soutenir les familles en enrichissant les contrats d'assurance autonomie : accompagnement des aidant(e)s, information, soutien psychologique et matériel.

61 • Développer l'action sociale en partenariat avec les associations.

62 • Mieux détecter le passage à l'accompagnement de la fin de vie : aides financières et soutien psychologique accrus, sortie du domicile et accompagnement en établissement si nécessaire.

Le 7^e Débat Autonomie a été organisé par l'OCIRP avec le concours actif des groupes de protection sociale et de la mutualité, et le soutien du CTIP.



EN PARTENARIAT AVEC



AG2R LA MONDIALE



LES PARTENAIRES MÉDIA

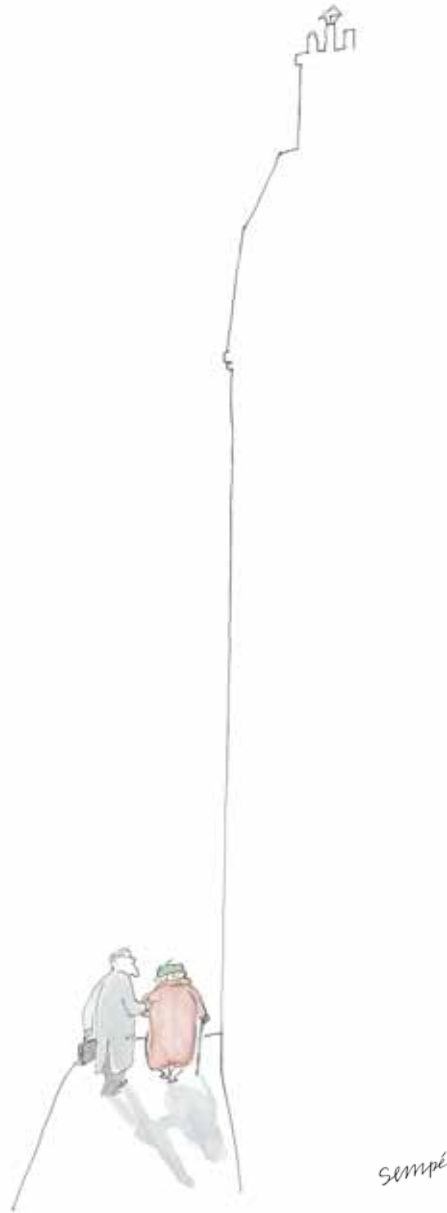


Le Monde

AVEC LE SOUTIEN DE



Toute l'actualité du débat sur www.ocirp.fr



Ce livre est édité par



www.ocirp.fr

Édition originale limitée offerte à l'occasion du 7^e Débat Autonomie du 10 mars 2015, organisé par l'OCIRP avec le soutien du CTIP,
et le concours actif de AG2R LA MONDIALE, AUDIENS, EOVI MCD MUTUELLE, HUMANIS, KLESIA, MALAKOFF MÉDÉRIC, MUTEX, PRO BTP
en partenariat avec FRANCE INFO, LE MONDE et SEMPÉ